

**Empreinte**  
Les experts de voyage

**europ  
assistance**

Assurez-vous en toute liberté

### L' ASSURANCE MULTIRISQUE PREFERENCE EMPREINTE

#### ASSURANCE MULTIRISQUES

• Annulation pour toutes causes

Annulation en cas de maladie, accident, décès ou pour toutes causes justifiées, vous serez remboursé jusqu'à **8000€** par personne déduction faite d'une franchise de 10% (avec un minimum de **50€** par personne).

• Bagages : Vos bagages sont garantis jusqu'à **1500€** en cas de perte, vol ou destruction (franchise **50€**). En cas de retard de livraison, indemnité de **300€**.

• Retard aérien : En cas de retard aérien de plus de 6 heures, remboursement des frais supplémentaires sur justificatifs (dépenses de frais de repas, rafraîchissement ou d'hébergement) avec un maximum de **150€**.

• Départ manqué : Si vous raté votre avion au départ de votre voyage aller, pour quelque cause que ce soit, sauf en cas de changement d'horaire du fait du transporteur, nous vous remboursons l'achat d'un nouveau billet pour la même destination, sous réserve que vous partiez dans les 24h pour un montant maximum de **1500€**.

• Garantie surcharge carburant : Remboursement de la surcharge carburant constaté entre la date d'inscription au voyage et le solde du voyage auprès de l'agence. Maximum **150€** par personne et **600€** par dossier (intervention à partir de **20€** minimum).

#### ASSISTANCE RAPATRIEMENT

• Frais médicaux à l'étranger remboursé à hauteur de **152.500€**.

• Retour des membres de la famille : en cas de rapatriement, nous organisons et prenons en charge le retour des autres membres de la famille.

• Retour anticipé en cas d'hospitalisation : en cas d'hospitalisation d'un membre de la famille, du remplaçant professionnel, nous organisons et prenons en charge votre retour prématuré.

• Retour impossible

En cas d'impossibilité absolue de quitter votre lieu de séjour à la date de retour initialement prévue pour une cause ayant les caractéristiques de la force majeure, nous prenons en charge (sur justificatif) les frais d'hébergement, de repas, et d'effets de première nécessité (dans la limite des plafonds prévus).

**Tarif : Prix par personne : 60€\***

#### ASSURANCE ANNULATION

• Annulation pour maladie, accident ou décès y compris l'aggravation de maladies antérieures sans franchise

• Annulation pour toutes causes justifiées (franchise de 10%)

**Tarif : Prix par personne : 40€\***

\*Réduction spéciale famille ou amis : réduction tantiers de 50% du montant de la prime de la 2<sup>ème</sup> personne à la 5<sup>ème</sup> personne par dossier, avec ou sans lien de parenté.

#### Que faire en cas de problème ?

Pour toute information ou assistance, contacter :

**EUROP ASSISTANCE 24H/24, 7J/7**

**Tél : 0033 1 41 85 85 85**

**Fax : 0033 1 41 85 85 71**

Pour toute déclaration de sinistre, veuillez contacter Europ Assistance par écrit au plus tard dans les 5 jours ouvrés : Europ Assistance - Service Indemnisations - 1 promenade de la Bonnette - 92 633 Gennevilliers Cedex